

UNEP/GCSS.XI/INF/9



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. : Générale
19 janvier 2010

Français
Original : Anglais



**Onzième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum
ministériel mondial sur l'environnement**

Bali (Indonésie), 24-26 février 2010
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**Nouvelles questions de politique générale : l'environnement
dans le système multilatéral**

**Résumé établi par le Président des débats des ministres et des chefs
de délégation à la vingt-cinquième session du Conseil
d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement
du Programme des Nations Unies pour l'environnement**

Note du Directeur exécutif

L'annexe à la présente note contient le résumé établi par le Président des débats des ministres et des chefs de délégation à la vingt-cinquième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Le résumé est reproduit tel qu'il figure dans le document UNEP/GC.25/17.

* UNEP/GCSS.XI/1.

Annexe

Résumé établi par le Président des débats des ministres et des chefs de délégation à la vingt-cinquième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement

1. Le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) est l'instance de haut niveau pour la politique en matière d'environnement au sein du système des Nations Unies. Le Conseil/Forum rassemble les ministres de l'environnement du monde pour « examiner les questions importantes et nouvelles qui se posent dans le domaine de l'environnement ».
2. Le Conseil/Forum fournit des conseils multiples et des orientations générales en matière de politique afin, notamment, de promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'environnement.
3. La vingt-cinquième session du Conseil d'administration/Forum a été organisée du 16 au 20 février 2009 à Nairobi. Lors du segment de haut niveau de la session, les représentants de 147 pays, y compris 110 ministres et ministres adjoints et 192 représentants de grands groupes et parties prenantes, ont examiné deux thèmes distincts mais intimement liés :
 - a) « Mondialisation et environnement – crises mondiales : chaos national? »;
 - b) « Gouvernance internationale de l'environnement et réforme de l'Organisation des Nations Unies : aide ou obstacle? – la GIE selon une perspective nationale ».
4. Les débats se sont basés sur deux documents d'information succincts et incitant à la réflexion établis en tant que comptes rendus d'avant-débat à l'intention des participants ainsi que sur les documents issus des deux manifestations organisées avant la session, le Forum de haut niveau pour l'égalité entre les sexes et le Forum de la société civile.
5. Le segment de haut niveau s'est également intéressé aux manifestations à venir au cours desquelles de nombreux obstacles et créneaux seraient examinés, telles que la dix-septième session de la Commission du développement durable de l'ONU et la Conférence mondiale sur les océans, cette dernière devant se tenir en mai 2009 à Manado (Indonésie).
6. Les ministres se sont également penchés sur les 12 mois passés, au cours desquels le monde avait assisté à l'émergence de multiples crises dans les domaines de l'alimentation, de l'énergie, de l'eau douce et de la finance ainsi qu'à une augmentation rapide des prix de l'alimentation et à une chute du prix de l'énergie, à des pénuries alimentaires dans le monde et à une raréfaction des ressources en eau.
7. Les ministres ont également examiné les problèmes supplémentaires résultant du changement climatique, lesquels exacerbent l'impact des autres crises mondiales, y compris les graves conséquences pour les océans de la planète. Leurs effets se faisaient sentir sur l'ensemble du globe et pouvaient avoir des répercussions sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.
8. L'essentiel de l'attention des gouvernements et de la communauté internationale avait récemment porté sur les mesures à prendre pour faire face à la crise financière et les ministres ont noté que les réponses à cette crise auraient un impact direct sur la résolution ou l'atténuation d'autres problèmes.
9. Conformément au souhait des ministres, le présent résumé du Président identifie certains des principaux obstacles et débouchés mis en lumière par les ministres s'agissant de chacun des principaux thèmes abordés, ainsi que des messages clairs concernant des propositions de mesures à l'intention des gouvernements du monde, du système des Nations Unies, de la société civile et du secteur privé.
10. Comme lors des années précédentes, le résumé du Président est le fruit du dialogue interactif qui s'est établi entre les ministres et autres chefs de délégation participant à la vingt-cinquième session du Conseil/Forum. Il rend compte des idées présentées et examinées plutôt que d'opinions consensuelles sur l'ensemble des points soulevés par les participants.

Obstacles, débouchés et messages

Thème I : Crises mondiales : chaos national? – Vers une économie verte - comment surmonter les multiples obstacles et tirer parti des débouchés

Obstacles

« Les ministres de l'environnement doivent être les ministres d'un succès économique durable. »

La création d'une économie verte va de pair avec le développement durable et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Les gouvernements ne peuvent à eux seuls gérer et financer la transition vers une économie verte; le secteur privé et la société civile jouent un rôle fondamental mais nécessitent des mesures d'encouragement et un environnement favorable aux investissements.

L'économie verte concerne la consommation ainsi que la production. Une production durable et des stratégies de consommation sont nécessaires pour créer une économie plus écologique.

Il existe de nombreux exemples prometteurs de projets et initiatives verts dans toutes les régions : dans de nombreux cas, ils nécessitent des investissements supplémentaires importants plus de mesures d'encouragement pour croître d'autant. Dans ce contexte, les pays en développement et les pays à économie en transition nécessitent une assistance financière adaptée à leur situation particulière ainsi qu'un renforcement de leurs capacités.

Gouvernance

« Il est nécessaire d'orienter le jeu politique vers l'économie verte. »

- a) Les politiques en matière d'économie verte devraient contribuer à l'éradication de la pauvreté, laquelle nécessite une bonne gouvernance aux niveaux national et international;
- b) Une architecture environnementale efficace aux niveaux mondial et national exige des réponses cohérentes et opportunes aux multiples problèmes environnementaux, sociaux et économiques afin d'assurer la transition vers une économie verte;
- c) La gouvernance au niveau national devrait peser sur les approches intersectorielles et tenir compte du fait que les services écosystémiques constituent une base essentielle du capital national;
- d) L'économie verte doit être intégrée dans les processus de développement durable existants, y compris par la création d'emplois verts et décents;
- e) Le processus de transition vers une économie verte devrait faire participer les travailleurs, les agriculteurs, les femmes, les organisations non gouvernementales, les populations autochtones, les jeunes, les autorités régionales et locales, tenir compte des données scientifiques et du commerce, lesquels ont tous un rôle majeur à jouer dans une économie verte.

Technologie

a) Le développement et le transfert de technologies vertes est un élément important de la transition vers une croissance verte. Le transfert de technologies devrait être facilité et abordable.

Commerce et finance

« Les normes environnementales ne devraient pas freiner l'accès aux marchés mais au contraire encourager les échanges commerciaux et l'accès aux marchés, notamment pour les pays en développement et les pays à économie en transition. »

- a) Les mesures en faveur d'une économie verte ne doivent pas créer de distorsions commerciales et doivent favoriser comme il convient les investissements et les échanges commerciaux;
- b) Des politiques de tarification pour promouvoir un comportement durable des consommateurs sont justifiées, mais des mesures de protection en faveur des pauvres sont nécessaires;
- c) Les gouvernements ne disposent pas, à eux seuls, de suffisamment de capitaux pour financer et susciter le changement nécessaire pour entraîner la transition vers une économie verte. Le rôle du secteur privé est décisif;

- d) Les mécanismes financiers devraient être simplifiés et ne pas imposer de critères inutiles aux pays en développement ou aux pays à économie en transition;
- e) Qui paiera la transition vers une économie verte ? Le financement sera issu des budgets nationaux, de l'aide publique au développement, des investissements étrangers directs, du secteur privé ou d'une combinaison de ceux-ci;
- f) Les pays développés devraient honorer leurs engagements.

Création d'emplois et renforcement des capacités

- a) Le renforcement des capacités (tant humaines qu'institutionnelles) des pays en développement et des pays à économie en transition pour qu'ils puissent tirer parti des solutions technologiques et de l'appui financier disponibles et progresser vers une économie verte constitue un défi;
- b) Il faudrait accroître la sensibilisation et la communication tout en ciblant le public afin de stimuler le changement politique.

Débouchés

« Les crises financières et climatiques forment un tout indissociable.

L'économie verte est la solution. »

La crise économique actuelle, dans le contexte du changement climatique et des crises énergétiques, alimentaires et de l'eau, offre une occasion unique de restructurer fondamentalement les économies afin qu'elles stimulent et soutiennent l'énergie verte, la croissance verte et les emplois verts.

Alors que certains pays considèrent l'économie verte comme un moyen d'investir dans le capital naturel afin de sortir de la crise financière actuelle, d'autres l'envisagent comme l'occasion de redynamiser les efforts internationaux pour parvenir au développement durable et atténuer la pauvreté.

La transition vers l'économie verte fournit une occasion unique d'intégrer les femmes dans l'économie formelle et de tirer parti de ressources auparavant inexploitées.

Les politiques environnementales et économiques sont complémentaires : il faut utiliser les mécanismes des marchés réglementés pour promouvoir de nouveaux investissements audacieux dans les technologies vertes; des solutions et des mesures d'incitation devraient être adaptées aux potentiels et limites de chaque pays en termes de disponibilité énergétique, de richesses et de ressources naturelles.

Gouvernance

- a) La crise économique place l'Etat dans une position où il est impératif de mettre en place des mesures de réglementation qui inciteront les marchés à promouvoir la transition vers une économie verte. A cet effet, il sera nécessaire de renforcer le rôle directeur des gouvernements;
- b) La transition vers une économie verte implique le renforcement possible de l'architecture environnementale internationale actuelle ou son adaptation pour répondre à des défis et débouchés multiples.

Technologie

- a) De nombreux trains de mesures de relance et de stimulation économique portent déjà sur la transition vers une économie verte. Ces trains de mesures devraient contenir des éléments viables pour promouvoir la coopération Nord-Nord, Nord-Sud et Sud-Sud dans le domaine de l'innovation technologique et du transfert de technologies.
- b) L'investissement dans l'infrastructure écologique est une initiative qui ne peut être que gagnante;
- c) Les solutions technologiques pour le commerce dans le domaine de l'énergie et de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles devraient être soutenues par des mesures d'incitation et un plus large déploiement des technologies;
- d) L'urbanisation rapide impose de reconsidérer les transports, le recyclage et la gestion écologiques des déchets.

Commerce et finance

« *Nous devons apprendre à comptabiliser le carbone et à valoriser la biodiversité.* »

- a) Transformer les subventions « carbone » en mesures d'incitation « vertes ». Des mesures d'incitation à rejoindre l'économie verte doivent être mises en place et diffusées, notamment à l'intention des pauvres. L'économie verte doit être ouverte à tous;
- b) La lutte contre le changement climatique et la promotion des investissements dans les secteurs de l'économie verte devraient permettre de dégager des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux considérables. Ils vont du paiement pour une gestion rationnelle des écosystèmes à la création d'emplois verts dans les technologies et l'énergie propres, l'agriculture durable et les activités de conservation;
- c) De nouveaux mécanismes financiers, tels qu'un mécanisme pour un développement propre élargi et plus accessible, peuvent encourager les pays en développement et les pays à économie en transition à verdir leurs économies;
- d) « REDD¹ EST ECOLOGIQUE! »;
- e) Les énergies propres permettent de générer des revenus et offrent des perspectives pour un développement propre. Par exemple, la microfinance pour les panneaux solaires domestiques permet de vendre les excédents d'énergie domestique et de générer des revenus.

Création d'emplois et renforcement des capacités

- a) Verdir l'économie peut permettre de stimuler la croissance économique grâce à la création d'emplois verts et décents. Une telle évolution permettrait d'accroître les compétences et la valeur de la main-d'œuvre en investissant dans les systèmes éducatifs, l'enrichissement des connaissances et des compétences et la création de réseaux verts nationaux;
- b) Le dialogue Sud-Sud sur des programmes et projets écologiques efficaces offre une multitude de possibilités de transfert des connaissances;
- c) Des programmes communs de sensibilisation et de communication dans le domaine de l'économie verte peuvent être utilisés pour renforcer les capacités nationales. Les femmes, en tant que gardiennes des ressources naturelles, doivent être intégrées aux initiatives de renforcement des capacités.

Messages

« *Il s'agit de la crise la plus importante depuis des générations, mais aucune génération n'a été mieux armée pour y faire face.* »

De l'avis général, la transition vers une économie verte présente de nombreux avantages pour la communauté internationale et l'ensemble des pays s'agissant de garantir la sécurité alimentaire, énergétique et des ressources hydriques ainsi que de lutter contre le changement climatique. Elle est considérée comme une réponse efficace à la crise financière qui peut, au bout du compte, contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Dans le même temps, il est nécessaire de continuer à analyser de manière plus approfondie le concept d'économie verte, notamment dans le contexte des pays en développement et des pays à économie en transition.

Gouvernements

- a) Les risques politiques éventuels d'une nouvelle donne verte seraient amoindris si les populations pouvaient être convaincues que leur sécurité à long terme repose sur une économie verte qui stimule l'emploi, la santé et les richesses;
- b) Les gouvernements doivent mettre en place les cadres et mesures adaptés qui faciliteront la transition vers une économie verte;
- c) Une société bien informée des avantages d'une économie verte exercerait les pressions publiques nécessaires sur les décideurs pour en assurer le succès. Des efforts considérables doivent être déployés pour sensibiliser le public;

¹ REDD est l'abréviation pour « réduction des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts ».

- d) Les mesures d'incitation financières devraient inclure l'investissement dans la transition vers une économie verte, la création de nouveaux emplois et de technologies ainsi que la promotion du développement durable;
- e) Il est nécessaire d'intégrer la transition vers une économie verte dans les processus et programmes de développement, encourageant une restructuration progressive de l'économie vers une économie à faible émission de carbone;
- f) Les ministres de l'environnement devraient participer de plus en plus aux processus de décisions économiques, peser sur les décisions politiques au même titre que les ministres des finances, du développement, du commerce, de la planification, de l'agriculture et du tourisme;
- g) Les femmes et les enfants devraient tirer parti de la transition vers une économie verte sans pâtir de ses aspects négatifs.

Système des Nations Unies

- a) Le système des Nations Unies devrait collaborer avec les institutions de Bretton Woods et les banques de développement pour coordonner les efforts aux niveaux international et national afin d'aider les pays à relever effectivement les défis posés par l'insécurité alimentaire, énergétique et hydrique ainsi que le changement climatique de manière intégrée grâce à la transition vers une économie verte;
- b) A sa dix-septième session, la Commission du développement durable devrait promouvoir l'économie verte mondiale, en recommandant notamment des politiques pertinentes pour accélérer la transition vers une telle économie en termes d'exploitation des terres, d'agriculture et de développement rural grâce à des mesures de lutte contre la sécheresse et la désertification, en particulier en Afrique;
- c) Le renforcement des capacités et l'appui technologique, par la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, devraient être fournis par le système des Nations Unies, y compris le PNUE, afin de permettre aux pays en développement et aux pays à économie en transition de participer pleinement à l'économie verte;
- d) Le PNUE devrait formuler un ensemble de choix axés sur l'économie verte pour examen immédiat par les gouvernements et autres parties prenantes et devrait contribuer à leur mise en œuvre;
- e) La période est propice. L'évolution vers une nouvelle donne verte et une économie verte offre l'occasion de mieux intégrer les régimes économiques et environnementaux en vigueur;
- f) Le PNUE devrait aider les pays en développement et les pays à économie en transition à évoluer vers une économie verte et à exploiter les synergies entre les accords multilatéraux sur l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre de ces accords;
- g) Le PNUE devrait encourager le débat sur la transition vers une économie verte mondiale au sein de différentes instances, y compris l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil économique et social de l'ONU et les groupes économiques régionaux;
- h) Le PNUE devrait faciliter l'interaction et la coopération entre les ministres de l'environnement et les ministres des finances, du développement, du commerce, de l'agriculture et du tourisme pour accélérer la transition vers une économie verte;

G8, G20 et autres forums internationaux clés

- a) La transition vers une économie verte est un moyen de faire face aux divers défis mondiaux, y compris la crise financière, de manière à créer des richesses, de nouveaux emplois verts et décents et à fournir de nombreux autres avantages dans les domaines de l'environnement et du développement;
- b) Des décisions doivent être prises qui contribuent à la création des conditions nécessaires pour encourager le secteur privé à investir dans l'économie verte dans les pays développés et en développement ainsi que dans les pays à économie en transition;
- c) Il est nécessaire de formuler des politiques qui encourageront le secteur financier et les marchés à investir dans l'économie verte.

Société civile, y compris le secteur privé

- a) La société civile et le secteur privé peuvent promouvoir efficacement l'environnement et les mesures d'incitation nécessaires pour encourager les investissements dans la transition vers une économie verte;
- b) La société civile peut contribuer activement à sensibiliser le public aux avantages d'une économie verte par le biais de l'éducation et en diffusant des informations ciblées pour mieux sensibiliser le public dans divers secteurs;
- c) La société civile et le secteur privé peuvent promouvoir l'accès au financement créant ainsi des débouchés en vue de la transition vers une économie verte, notamment dans les pays en développement et les pays à économie en transition;
- d) De nouvelles perspectives s'offrent au secteur privé qui pourra aussi investir considérablement dans l'économie verte, notamment dans le secteur des transports et des technologies propres.

« Si chacun accepte sa part du risque, alors celui-ci disparaît. Nous devrions déployer des efforts simultanés pour créer une économie verte. »

Thème II : Gouvernance internationale de l'environnement : aide ou obstacle? – la GIE selon une perspective nationale

Défis

« La proposition de sommet Rio+20 offre l'occasion de mettre sur la table tout un ensemble de mesures sur la réforme de la gouvernance internationale de l'environnement pour finalisation d'ici 2012. »

Au cours des dernières décennies, les gouvernements ont participé à de nombreux cycles de débat. De nombreux efforts ont été déployés pour renforcer la gouvernance internationale de l'environnement et beaucoup ont été interrompus. L'absence de résultats probants jusqu'à présent est une source de frustration et d'inquiétude. Un système réformé et renforcé de gouvernance internationale de l'environnement mieux à même de répondre à un monde en évolution constante doit surmonter de nombreux obstacles.

- a) Comment parvenir à un accord sur une déclaration politique concernant les buts et les objectifs de la gouvernance internationale de l'environnement d'ici 2012? Comment parvenir à un accord sur tout un ensemble de mesures pour réformer la gouvernance internationale de l'environnement d'ici là?
- b) Comment les trois prochaines années, débouchant sur une éventuelle conférence en 2012, à temps pour célébrer le vingtième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (« Rio+20 »), pourraient-elles être mises à profit pour définir un nouveau modèle d'action concertée, réfléchir sur l'avenir envisagé et sur les moyens d'appliquer les principes et de réaliser les objectifs de la gouvernance internationale de l'environnement?;
- c) Le régime actuel de gouvernance internationale de l'environnement peut-il être réformé ou faut-il un nouveau régime? Un régime plus rigoureux ou amélioré est peut-être nécessaire, par exemple une organisation mondiale de l'environnement disposant de mesures d'incitation et de mesures coercitives pour aider à guider le développement durable. Par ailleurs, le renforcement du système actuel sera-t-il suffisant?;
- d) Le flux des ressources financières dans le système est un élément important de toute réforme de la gouvernance internationale de l'environnement. Tout nouveau régime nécessiterait des mesures de stimulation pour garantir la coordination. Le financement sera peut-être le volet clé;
- e) L'insuffisance de cohérence dans la gouvernance internationale de l'environnement actuelle est fortement ressentie au niveau national et affecte la cohérence de la propre gouvernance des pays. Tout système réformé de gouvernance internationale de l'environnement devrait être mieux adapté et contribuer davantage à améliorer la gouvernance nationale de l'environnement;
- f) L'absence de confiance entre pays développés et en développement et pays à économie en transition entrave la gouvernance internationale de l'environnement;

- g) L'incohérence et la complexité du système de gouvernance internationale de l'environnement peut déboucher sur des coûts de transactions élevés, freiner dans certains cas la participation des pays en développement et des pays à économie en transition au système;
- h) Aujourd'hui, les obstacles sont plus importants qu'ils ne l'étaient il y a 17 ans lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, nos espoirs sont aussi plus grands;
- i) Le processus de renforcement de la gouvernance internationale de l'environnement devrait être multithématique (comprenant par exemple l'environnement, l'agriculture et le développement) et basé sur la neutralité, l'équité et la pleine participation des parties prenantes et des détenteurs de droit, y compris les femmes et les populations autochtones;
- j) Comment développer un système de gouvernance internationale de l'environnement qui encourage les pays développés à honorer leurs engagements s'agissant de l'aide publique au développement?;
- k) Un financement suffisant et prévisible est un élément très important du renforcement de la gouvernance internationale de l'environnement;
- l) Il est important de définir le rôle du PNUE dans une structure réformée de gouvernance internationale de l'environnement, y compris l'équilibre entre ses fonctions normatives et opérationnelles. De même, il est important de définir le rôle du Conseil d'administration du PNUE par rapport à celui de l'Assemblée générale dans le cadre du débat sur la gouvernance internationale de l'environnement elle-même. Le PNUE devrait-il avoir pour rôle de réexaminer le système des accords multilatéraux sur l'environnement pour identifier ce qui fonctionne ou pas?;
- m) Un système de gouvernance en accord avec les questions émergentes et qui prend en compte la nature interdépendante des défis environnementaux, qu'il s'agisse des services écosystémiques ou du changement climatique, ainsi que l'interdépendance de l'environnement et du développement.

Débouchés

« Il faut repenser l'intégralité du processus de gouvernance internationale et adopter une vision commune de la gouvernance internationale de l'environnement : nous devons voir grand, nous devons faire la différence. »

Les gouvernements et autres membres de la communauté internationale sont conscients que le système actuel de gouvernance internationale de l'environnement est fragmenté et devrait être plus cohérent. Cette reconnaissance donne aux parties prenantes la possibilité de sortir de l'impasse actuelle pour aller de l'avant et façonner une vision commune de la réforme dans le contexte des processus de réforme de la gouvernance internationale de l'environnement en cours tant à Nairobi qu'à New York, étant entendu que les décisions seront prises par l'Assemblée générale. Il est nécessaire de réexaminer et de repenser la gouvernance internationale de l'environnement, compte tenu du principe de responsabilité commune mais différenciée.

En ancrant le processus de réforme dans le contexte du développement durable, il est possible de mettre au point un système de gouvernance de l'environnement qui intègre les trois piliers du développement durable : croissance économique, développement social et protection de l'environnement.

- a) La période est propice. L'évolution vers une nouvelle donne verte et une économie verte fournit l'occasion de mieux intégrer les régimes actuels;
- b) Le renforcement de la gouvernance internationale de l'environnement devrait tenir compte du paragraphe 169 du Document final du Sommet mondial de 2005;
- c) Pour la première fois depuis de nombreuses années, il est possible d'accomplir des progrès dans la gouvernance internationale de l'environnement par le biais des négociations sur le changement climatique. Il est possible d'instaurer la confiance à Copenhague et de la maintenir jusqu'au projet de sommet Rio+20;
- d) La collaboration entre les conventions sur les produits chimiques et les déchets dangereux,² illustre bien la manière d'instaurer des synergies plus étroites entre les accords multilatéraux sur l'environnement;

² La Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause

- e) Utiliser les institutions existantes tout en garantissant leur efficacité et leur efficience devrait faire partie du renforcement de la gouvernance internationale de l'environnement et pourrait déboucher sur des gains importants;
- f) Le PNUE, en tant qu'autorité éminente en matière d'environnement au niveau mondial, devrait définir et encadrer la mise en œuvre de l'ordre du jour mondial pour le développement durable et promouvoir une mise en œuvre cohérente des aspects environnementaux du développement durable;
- g) Il existe un soutien en faveur du renforcement du système de gouvernance internationale de l'environnement au sein de l'Organisation des Nations Unies, et la nécessité de promouvoir le PNUE, pour ce qui est notamment de ses capacités à aider les pays à mettre en œuvre les accords multilatéraux sur l'environnement, est largement admise;
- h) La coopération Sud-Sud bénéficie d'excellentes perspectives dans le domaine de la gouvernance au niveau national;
- i) Il est important de renforcer les Bureaux régionaux du PNUE pour que celui-ci puisse accroître encore son appui aux Etats Membres;
- j) Des stratégies axées non seulement sur l'économie verte, mais également sur les stratégies sociales et sanitaires sont nécessaires. Il est indispensable de renforcer le rôle de tous les grands groupes au sein de la nouvelle économie verte. Des stratégies capables de parvenir jusqu'au niveau communautaire sont essentielles.

Messages pour la gouvernance internationale de l'environnement

L'avis dominant est que pour réaliser des progrès appréciables dans la réforme de la gouvernance internationale de l'environnement, il est nécessaire de comprendre le principe qui veut que « la forme doit suivre la fonction ». Le développement durable devrait étayer les efforts faits pour réformer la gouvernance internationale de l'environnement. La réforme devrait tenir compte des points forts et des points faibles du système en vigueur.

« La GIE n'est ni une aide ni un obstacle – c'est un impératif. »

Gouvernements

« Le moment est venu d'envisager de nouvelles étapes ambitieuses. »

- a) Le statu quo n'est pas acceptable et il est indispensable de faire preuve de courage et de penser grand s'agissant de la réforme de la gouvernance internationale de l'environnement;
- b) Les pays sont dorénavant plus unis dans leur volonté d'aller de l'avant, compte tenu du déficit de mise en œuvre;
- c) Il est important de ramener une orientation politique de haut niveau dans le débat sur la gouvernance internationale de l'environnement et de définir des étapes claires pour les trois prochaines années précédant le projet de sommet Rio+20. Il est essentiel de relancer le débat et d'inspirer une nouvelle génération de penseurs pour parvenir au développement durable et définir un système de gouvernance internationale de l'environnement à la hauteur de celui-ci;
- d) Il faut profiter des trois prochaines années avant un éventuel Sommet Rio+20 pour mettre au point un nouveau modèle d'action concertée et répondre aux questions sur l'avenir souhaité et les moyens d'appliquer les principes et de réaliser les objectifs de la gouvernance internationale de l'environnement;
- e) Le système actuel de gouvernance internationale de l'environnement est soit incapable, soit éprouve des difficultés à relever les défis que pose aujourd'hui le développement. La réforme devrait être fondée sur un élargissement du mandat de la gouvernance internationale de l'environnement pour intégrer fondamentalement le développement durable; les réformes devraient renforcer l'intégration de l'environnement dans la question plus vaste du développement et la capacité des pays à réaliser leurs objectifs tant dans le domaine de l'environnement que du développement;
- f) Le renforcement du système actuel offre de nombreuses occasions d'améliorer la gouvernance internationale de l'environnement et devrait faire partie du débat;

applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.

g) Les ministres de l'environnement, des affaires étrangères et des finances ainsi que les chefs de gouvernement doivent collaborer si l'on veut progresser réellement dans la gouvernance internationale de l'environnement.

Système des Nations Unies

« L'instigateur du changement se définira au niveau national ».

a) Il a été pris note des conclusions des coprésidents des consultations informelles de l'Assemblée générale sur le cadre institutionnel pour les activités environnementales de l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil/Forum bénéficie d'un appui pour jouer un rôle constructif et fournir des contributions à l'Assemblée générale sur la manière d'aller de l'avant et d'améliorer la gouvernance internationale de l'environnement;

b) Il est largement admis que le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités devrait être pleinement mis en œuvre;

c) La nécessité de renforcer le PNUE est largement approuvée, y compris en intensifiant sa présence régionale. Le PNUE, en tant qu'organisme chef de file en matière d'environnement mondial au sein du système des Nations Unies, devrait être renforcé et devrait disposer des ressources nécessaires pour s'acquitter de son rôle;

d) Il existe une possibilité de renforcer le rôle du Forum ministériel mondial sur l'environnement et de s'appuyer sur le haut niveau de participation à ses sessions par les ministres pour peser sur l'Assemblée générale des Nations Unies s'agissant des questions environnementales;

e) Même si des approches ambitieuses sont essentielles, il faudrait saisir les occasions immédiatement disponibles de réformer la gouvernance internationale de l'environnement;

f) Il est possible de modifier et d'améliorer le système en vigueur. Il est nécessaire d'accroître la coordination et la cohérence, notamment au niveau de l'application des décisions. Toutefois, de nombreux aspects du système actuel sont opérationnels et efficaces pour les pays;

g) Les principes et objectifs internationaux concertés peuvent faire porter l'essentiel des efforts sur l'efficacité de la mise en œuvre. Un récapitulatif intégré de ceux-ci peut former la base du renforcement du système de gouvernance internationale de l'environnement.

Société civile, y compris le secteur privé

a) Les principales parties prenantes ont un rôle à jouer et peuvent contribuer activement aux efforts faits pour renforcer la gouvernance internationale de l'environnement.

« Le monde change et la réforme de la gouvernance internationale de l'environnement ne doit pas se laisser dépasser par ce contexte évolutif. »